

Comment déduire votre cotisation syndicale de la déclaration d'impôts ?

1ER CAS : VOUS N'ÊTES PAS EN FRAIS RÉELS

Vous avez le droit à un crédit d'impôt du montant de la cotisation dans la limite de 1% du revenu brut imposable.

1. RDV dans la rubrique " Vos charges ouvrant droit à réduction d'impôt ou crédit d'impôt " .
2. Allez sur l'onglet " Cotisations syndicales des salariés et pensionnés " .
3. Inscrivez le montant communiqué par votre syndicat correspondant à la cotisation syndicale 2023 :
 - Dans la case **7AC** si vous êtes le **déclarant 1**
 - Dans la case **7AE** si vous êtes le **déclarant 2**

The screenshot shows the 'VOS CHARGES' section of a tax declaration form. It includes various categories of deductions and credits, such as 'Dons versés à des organismes établis en France', 'Dons versés à des organismes d'intérêt général', and 'Cotisations syndicales des salariés et pensionnés'. The 'Cotisations syndicales' section has two input fields, 7AC and 7AE, with blue arrows pointing to them from the text below.

Soit une cotisation annuelle de 27,88 € au lieu de 82 € après crédit d'impôt

2ÈME CAS : VOUS ÊTES EN FRAIS RÉELS

Il vous faut alors intégrer le montant de votre cotisation syndicale dans le calcul des frais réels.

1. Précisez le montant :

- Dans la case **1AK** si vous êtes le **déclarant 1**
- Dans la case **1BK** si vous êtes le **déclarant 2**

2. Pour compléter :

- Si déclaration en ligne : Cliquez sur l'onglet " Options frais réels ". Dans la fenêtre qui s'ouvre, dans la rubrique " Détails ", indiquez le libellé " Cotisation à une organisation syndicale représentative " en mentionnant à nouveau le montant.
- Si déclaration papier : Sur papier libre joint, comme le reste des frais réels, n'oubliez pas d'indiquer " Cotisation à une organisation syndicale représentative " en mentionnant à nouveau le montant.

The screenshot shows the 'Options frais réels' section of a tax declaration form. It lists various categories of expenses such as 'Poursuites exonérées', 'Prime de partage de la valeur exonérée', 'Revenus des associés et gérants', 'Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs', 'Autres revenus imposables', 'Retenue à la source', 'Salaires perçus par les non-résidents', and 'Autres salaires imposables de source étrangère'. Each category has an associated input field. At the bottom, there are two buttons: 'Option frais réels' and 'Option frais réels'.

DATE LIMITE POUR DÉCLARER VOS IMPÔTS

Les services de déclaration en ligne seront ouverts jusqu'aux dates limites suivantes établies par département :

